



Pension alimentaire non versée

Par **JEAN ET JEANNETTE**, le **02/10/2011** à **10:09**

Bonjour, ma compagne est séparée de son ex dont est né un fils âgé de 14ans. La garde revient à son père et elle doit 120 euros de pension alimentaire à son ex par mois. Elle à perçu de septembre 2010 à octobre 2011 en tout et pour tout la somme de 402 euros. Elle a repris un travail depuis mi-septembre mais son ex lui réclame 9 mois de pension alimentaire, 9 mois pendant lesquelles elle était sans ressources et ou j'ai assumé les frais de transports et d'hébergement de son fils pendant les weeks-end et les vacances. Doit elle payer la totalité de cette somme? Merci

Par **mimi493**, le **02/10/2011** à **10:56**

Elle aurait du faire une requête au JAF pour faire baisser la pension dès qu'elle a eu une baisse de revenus. Tant que le jugement dit 120 euros, elle doit payer 120 euros (+ la revalorisation annuelle). Il peut- porter plainte contre elle pour abandon de famillern- saisir un huissier pour des saisies (avec les frais à la charge de votre compagne)

Par **JEAN ET JEANNETTE**, le **03/10/2011** à **07:48**

Je vous remercie pour vos informations, reste à savoir si nous pouvons saisir un JAF dans le bas-rhin, ou si nous devons saisir un JAF dans le département ou a eu lieu le jugement. Merci encore.

Par **JEAN ET JEANNETTE**, le **03/10/2011** à **08:00**

Je vous remercie pour vos informations, reste à savoir si nous pouvons saisir un JAF dans le bas-rhin, ou si nous devons saisir un JAF dans le département où a eu lieu le jugement. Merci encore.

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **08:09**

JAF du lieu de résidence des enfants

Par **JEAN ET JEANNETTE**, le **03/10/2011** à **09:05**

Merci à vous.